

Une étiquette pour prévenir l'errance des personnes touchées par Alzheimer

Publié le: 02-10-2012

Une des caractéristiques importante des troubles occasionnés par la maladie d'Alzheimer est l'errance des personnes concernées.

En effet, l'errance est l'une des complications majeures et graves de cette maladie neurodégénérative. Elle concerne près de 60% des patients avec un risque élevé d'issue fatale si les personnes ne sont pas retrouvées rapidement.

Les établissements d'accueil sont donc constamment confrontés à un risque : voir un de leurs résidents disparaître de leurs murs. Cependant, la mise en place de dispositifs adaptés s'avère très difficile, voire délicate, car elle ne doit pas se faire au détriment de l'indépendance des personnes. Ce risque, important, peut occasionner la mise en cause, notamment par la famille, des équipes de l'établissement. Enfin, dans les cas les plus graves, une recherche de responsabilité peut être engagée lorsque l'errance de la personne se traduit par des dommages au biens. Nombre d'établissements en ont fait l'expérience.

« *Les Ehpad ne sont en aucun cas des lieux de détention ou de rétention* », indique François-Xavier Hiley, du cabinet Huon-Cornil, un des principaux courtiers d'assurances à destination des établissements. « *Lorsqu'un événement lié à l'errance survient, susceptible d'engager la responsabilité de l'établissement, celui-ci va montrer qu'il a mis des moyens en oeuvre pour prévenir ce risque et ainsi protéger le résident contre les effets de sa propre maladie* ». Mais de l'avis de tous les professionnels, ce problème est très difficile à gérer. Le dispositif le plus commun est un système de sas aux accès de la résidence.

Mais ce dispositif, souvent ressenti comme coercitif, est loin d'être une garantie absolue. Certains opérateurs proposent de faire appel aux nouvelles technologies. Balises GPS et puces RFID ont donc fait leur apparition dans les établissements.

Là encore, délicat de trouver un système répondant à tous les paramètres : coût, discrétion, opérabilité. Dernières venues, les puces RFID semblent apporter de nombreuses réponses.

Les premières générations nécessitaient d'être alimentées en électricité. Du coup, on les plaçaient dans des bracelets ou des colliers adaptés. Mais là encore, le dispositif pouvait être mal accepté, ou contourné. Et son cout (environ 200 euros par bracelet, sans compter le système d'exploitation) fait que nombre de directeurs en limite l'usage aux fugeurs à répétition.

De la blanchisserie à l'Ehpad

Mise en place depuis le printemps 2012 dans un Ehpad public du sud de la France, une nouvelle génération de puces pourrait bien séduire nombre d'établissements. Il s'agit de puces passives (elles n'émettent aucun rayonnement et ne nécessite aucune source d'énergie) très discrètes car se présentant sous forme textile. Ces puces, notamment utilisées en blanchisserie industrielle pour tracer le linge, sont associées à un serveur adapté qui gère les capteurs disposés aux endroits stratégiques de l'établissement, et des caméras vidéos.

La solution développée par la jeune société française i3s-solutions est d'une mise en oeuvre simple et peu onéreuse : il s'agit d'une simple étiquette de tissu à coudre ou à thermocoller sur les vêtements du résident.

Michel Gauthier, Directeur de l'EHPAD de Saint-Cannat qui a mis en place cette solution, estime « *qu'elle répond parfaitement à notre problématique de sécurité, tout en respectant la liberté de mouvement et l'autonomie de nos résidents. Cette solution, éthique dans son approche, est aussi séduisante car discrète et non invasive* ».

Christophe Deguerre, président de i3s-solutions insiste sur ces derniers points : « *il ne s'agit pas de système de géolocalisation ni de traçabilité mais un simple mécanisme d'alerte qui n'est d'ailleurs pas réservé aux personnes "fugueuses". Son coût modique permet en effet d'équiper tous les résidents qui bénéficient, s'ils ne souhaitent, d'une sécurité renforcée. Ainsi, l'établissement sera alerté si un résident qui a décidé d'une sortie en ville ne revient pas dans le délai prévu. Jusqu'ici, la détection de ces absences ne pouvait se faire qu'au moment des repas.* »

Une sécurité renforcée pour un coût modeste

Au plan technique, le dispositif intègre les puces textiles, un serveur avec son logiciel adapté, ainsi que des modules de détection composé d'un capteur RFID et d'une caméra. En cas de passage anormal, la vidéo enregistre le résident et alerte l'équipe. Celle-ci pourra rapidement identifier le résident et évaluer la situation.

Le dispositif est modulable et l'établissement pourra choisir une installation minimale (le portail du parc, l'accès à la zone Alzheimer...) ou disposer plusieurs modules de captage. Le coût est assez modique puisqu'il faut compter 0,50 euros par puce (une vingtaine par résident, soit 10 euros), de 3 à 4000 euros par point d'accès et un contrat de maintenance annuel de l'ordre de 3000 euros.

Sans compter que l'investissement sur le serveur et le logiciel peut servir à d'autres fonctions. Ainsi, nous travaillons à une application pour la gestion de la lingerie des établissements, avec le même dispositif. Cela permet d'améliorer la gestion, tout en réalisant des économies d'échelle, complète Christophe Deguerre.

A propos

Du système RFID

La radio-identification plus souvent désignée par le sigle RFID est une méthode pour mémoriser et récupérer des données à distance en utilisant des marqueurs appelés « radio-étiquettes » ou puces RFID. Les radio-étiquettes sont de petits objets, tels que des étiquettes autoadhésives, qui peuvent être collés ou incorporés dans des objets ou produits.

Son usage se développe dans de multiples applications de sécurité (antivol, contrôles d'accès) ou d'identification (animaux)